

La réception des Sept Sages de Grèce dans une chronique française inédite du xv^e siècle : la *Chronique dite de Derval, du Chastel et de Brezé*, commentaire et transcription

Catherine Gaullier-Bougassas

Université de Caen-Normandie –

Centre Michel de Bouard CRAHAM –

UMR 6273 (UNICAEN/CNRS)

Principal Investigator ERC AGRELITA

Les Sept Sages de Grèce sont un groupe de sages pré-socratiques constitué depuis l'Antiquité¹ : Thalès de Milet, Solon d'Athènes, Pittacos de Mytilène, Chilon de Lacédémone, Cléobule de Lindos, Périandre de Corinthe et Bias de Priène, même si leur liste connaît des variations, comme l'indique Diogène Laërce dans ses *Vies et doctrines des philosophes illustres*². Les auteurs du Moyen Âge n'avaient pas d'accès direct au texte de Diogène Laërce, mais pouvaient connaître l'existence des Sept Sages par l'intermédiaire d'œuvres latines, avant tout la *Cité de Dieu* d'Augustin et les *Faits et dits mémorables* de Valère-Maxime³. Les deux premières histoires universelles en français qui transmettent la mémoire des Sept Sages sont la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*, une compilation anonyme de la fin du XIII^e siècle, et le *Miroir historial* de Jean de Vignay, traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais datée des années 1320 : toutes deux sont toujours très diffusées au xv^e siècle et même au-delà. Sur les Sept Sages elles ne transmettent encore qu'un savoir éclaté et succinct⁴. Quant

1 Cet article a été écrit dans le cadre de mon programme de recherches ERC Advanced Grant AGRELITA, « The Reception of Ancient Greece in Premodern French Literature and Illustrations of Manuscripts and Printed Books (1320–1550) : How Invented Memories Shaped the Identity of European Communities », direction Catherine Gaullier-Bougassas, University of Caen-Normandy, CRAHAM- UMR 6273 (UNICAEN/CNRS) : « The project leading to this article has received funding from the European Research Council (ERC) under the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme (grant agreement No 101018777). »

2 Busine 2002 ; Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, I, 1, 40.

3 Augustin, *Cité de Dieu*, VIII, 2 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, IV, 1, exemples étrangers 6 et 7 ; V, 3, exemple étranger 3 ; VII, 2, exemples étrangers, 2, 3 et 8 ; VIII, 7, exemple étranger 14.

4 La partie d'histoire antique de cette *Chronique* n'est pas éditée, voir le manuscrit de Cambrai, Bibliothèque municipale, 683, fol. 62 r ; *Speculum historiale*, III, ch. 119 et 120, transcription du manuscrit 797 de la Bibliothèque municipale de Douai, en ligne sur le site de l'Atelier

à l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, la plus ancienne histoire universelle en français, qui jouit toujours d'un grand succès à la fin du Moyen Âge, elle ne les évoque pas. Après le *Miroir historial* de Jean de Vignay, certains auteurs de chroniques en langue française, comme Jean de Courcy dans la *Bouquechardièrre*, ne prêtent pas intérêt aux philosophes et aux savants antiques. D'autres amplifient les chapitres à leur sujet. Je prendrai ici l'exemple d'une chronique inédite et largement méconnue, une chronique anonyme normande ou bretonne de la seconde moitié du ^{xv}^e siècle, sans doute des années 1460–1470, qui ne porte pas de titre dans les manuscrits et que j'ai proposé de nommer *Chronique dite de Derval, du Chastel et de Brezé* selon les noms des possesseurs de ses manuscrits⁵. Transmise dans cinq manuscrits, elle déroule l'histoire de l'humanité depuis la création jusqu'aux années 320 avant notre ère, et s'organise en 19 livres. Elle apparaît comme un texte plus savant que les deux histoires universelles françaises les plus anciennes et les plus diffusées, l'*Histoire ancienne jusqu'à César* et la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes* : sa pratique de la compilation et les multiples sources réunies sont très différentes. Parmi ces dernières, le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, traduit par Jean de Vignay dans son *Miroir historial* au début du ^{xiv}^e siècle, est l'une des plus importantes, mais l'auteur s'inspire de textes très nombreux, dont il réalise parfois des traductions partielles pionnières : Marc-René Jung a montré que son livre IV sur les divinités antiques est largement fondé sur une traduction personnelle des *Genealogie deorum gentilium* de Boccace, la première attestée en français, et Silvère Menegaldo a étudié sa traduction de passages de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile via la traduction humaniste italienne du Pogge⁶. Par ailleurs, durant le ^{xiv}^e siècle, des traductions françaises de la *Cité de Dieu* et des *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime ont aussi été réalisées – par Raoul de Presles, Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse – et pouvaient lui être accessibles.

C'est dans le livre XII, conservé dans le seul manuscrit de Paris, BnF, Arsenal 5079, qu'il présente les Sept Sages de Grèce. Le récit du livre XII commence à la fondation de Rome et se termine juste avant la naissance de Cyrus. Si l'on compare avec la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes* et le *Miroir historial*, on mesure l'amplification des savoirs transmis au sujet des Sept Sages⁷. Seule une confrontation très précise avec différents textes, latins ou français, peut permettre de mieux comprendre comment l'auteur travaillait, quelles méthodes de compilation lui permettent d'augmenter le

Vincent de Beauvais (<https://ateliervdb.hypotheses.org/99> [12 juin 2024]); Jean de Vignay, *Le Miroir historial*, éd. Mattia Cavagna, vol. 1, t. 1 (livres I-IV), Paris, SATF, Abbeville, Paillart, 2017, p. 581–585.

5 Gaullier-Bougassas 2024.

6 Jung 2004; Menegaldo (à paraître).

7 Gaullier-Bougassas (à paraître).

savoir déjà transmis dans les premières histoires universelles. Comme la chronique est inédite, j'ai réalisé une transcription des passages où elle évoque les Sept Sages.

Nous lisons tout d'abord deux présentations de Thalès, séparées d'une vingtaine de chapitres. La première constitue la première partie du chapitre 37 ; après l'évocation du règne du roi romain Ancus Marcius et de l'arrivée à Rome du futur Tarquin l'Ancien dans les chapitres précédents, elle introduit Thalès comme « l'un des Sept Sages », l'inventeur de la physique, le « premier philosophe et tres grant astrologien ». L'auteur date sa vie, en invoquant l'autorité d'Eusèbe et de ses tables chronologiques, par rapport au calendrier des rois des Mèdes, des Romains, et en lien avec le compte des olympiades : il aurait vécu sous le règne de Phraortès, deuxième roi des Mèdes (665–653 avant notre ère) et sous celui d'Ancus Marcius, quatrième roi de Rome (640–616 avant notre ère). Les références aux olympiades, c'est-à-dire à un calendrier grec antique, ne sont pas inconnues dans les chroniques françaises, mais pas très fréquentes. Le chroniqueur affirme ici une volonté de dater plus précisément la vie de Thalès que ne le faisaient l'auteur de la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*, puis Vincent de Beauvais et Jean de Vignay, et il situe la vie de Thalès plus haut dans le temps.

Suit une présentation des sciences inventées et maîtrisées par Thalès, particulièrement la « phisicque », les sciences de la nature, et l'astronomie. D'où ces informations viennent-elles ? Ce ne semble pas être de Vincent de Beauvais, d'autant que l'auteur de la *Chronique dite de Derval, du Chastel et de Brezé* présente avec une erreur la théorie de Thalès sur l'origine du monde et de « toutes choses » : ce ne serait pas l'eau, comme chez Vincent de Beauvais, Jean de Vignay et la tradition antérieure – connue surtout par l'intermédiaire d'Augustin dans la *Cité de Dieu* (livre VIII, ch. 2) –, mais l'éclipse du soleil et de la lune. Il ne révèle pas sa source ici. Aussitôt après il invoque pourtant Valère Maxime et le livre VII de ses *Faits et dits mémorables*, puis Aristote et sa *Politique* pour deux anecdotes absentes tant du *Speculum historiale* et du *Miroir historial* que de la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes* : la réponse de Thalès à une interrogation sur le savoir des dieux, et sa réaction aux moqueries de sa famille sur sa pauvreté – il achète toutes les récoltes d'olives à venir, car son savoir en astronomie lui permet de les prévoir très bonnes, puis spéculé sur le prix des olives si bien qu'il s'enrichit très vite :

Du premier philosophe et tres grant astrologien. Ch. XXXVII

Au temps de Fraortés, vi^e roy des Mediens, et de Ancus Marcus, quart roy des Rommains, fut de clere renommee Thalés Milesme, filz de Examius, lequel Thalés fut grant philosophe et le premier phisicien comme le dit Eusebe, et dit l'on qu'il vesquit dés la .xxxv^e. olimpiade jusques a la .lvii^e. et ainsi auroit vescu par .xxii. olimpiades qui sont .iiii^{xx} viii. ans. Cestui Talés fut l'un des Sept Sages et fut le premier qui aux Grecz trouva l'art et science de phisicque et fist et

institua pluseurs ses disciples en celle science, et disrutina la nature des choses en delaissant par escript les disputacions qu'il en fist. Il fut moult esmerveillable, car les nombres d'astrologie par lui compriz, il congneut et enseigna dont procedoient les defections du soleil et de la lune. A laquelle defection touteffoiz il reputa estre le commencement de toutes choses et que d'ilec vindrent et procedent les elemens du monde et celui monde mesmes et tout ce qui y a esté, est et sera. Mais il n'appliqua a la divinité aucune chose de celle oeuvre que le monde bien confidens nous voyons tant merueilleusement avoir esté faicte.

De cestui Talés parle ainsi Valere en son .vii^e. livre en son second chappitre des choses saigement dittes et faictes. Talés aussi respondit moult saigement et notablement, car quand on lui demanda se les dieux savoient les faiz des hommes, « oïl », dist il, « et non seulement les faiz, mais les pensees aussi affin que nous ne vuellons pas avoir seulement pures mains mais aussi pures pensees, quand nous croions la deïté celestienne estre presente a noz secretz ou secretes cogitacions. »

De cestui Talés aussi parle Aristote ou premier livre de *Politiques* et dit que une foiz ses parens le mocquoient pource qu'il ne faisoit que estudier et estoit si povre qu'il n'avoit riens. Ausquelz il dist que s'il avoit ung peu d'argent, il seroit en brief temps plus riche de eulx tous et fist tant qu'il en eut. Si regarda par astronomie que les olives devoient estre en celle annee tres bonnes et en tres grant plenté, et s'en ala en l'iver par tout son pays de Millese et en Chion et acheta a bon marchié toutes olives qui estoient a venir et bailla a chacun petites erres selon sa portion. Quand vint a l'esté, il eut tant d'olives et si bonnes qu'il voulut et si n'en avoit aucun fors lui. Si les vendit tant qu'il voulut. Et ainsi monstra ce dit Aristote que legiere chose est a ung philosophe devenir riche, mais ce n'est pas ce a quoy il estudie. (BnF, Arsenal, 5079, fol. 28 v)

Les références précises à Valère Maxime et à Aristote sont exactes (Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, VII, ch. 2, exemple étranger 8 ; *Politique* d'Aristote, I, ch. 4, 5). La consultation de la traduction de la *Politique* d'Aristote par Nicole Oresme m'a montré qu'elle n'est pas la source du chroniqueur. En effet, si Oresme traduit bien l'anecdote sur les olives au livre I, ch. 14, son texte est différent⁸. Celle de la traduction des *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime par Simon de Hesdin, au chapitre 2 « des sages ditz et des sages fais » du livre VII, révèle en revanche un texte très proche sur la parole de Thalès concernant le savoir des dieux. Je transcris le texte inédit de cette traduction :

Translateur. En ceste partie Valerius parle de Talés Milesius, qui fut un des .vii. sages si comme Solon et Bias, desquelz il a parlé devant et est la lettre clere qui dit ainsi. Acteur. Talés aussi respondi ainsi noblement et sagement, car quant on luy demanda si les dieux savoient les fais des hommes, « oïl », dist il, « et non pas seulement les fais mais les pensees, ainsi a la fin que

8 Oresme 1970, livre I, ch. 14, p. 69–70.

nous ne veullions pas seulement pures mains mais aussi pures⁹ pense, quant nous creissiesmes la deïté celestienne estre presente a noz secretes exhortations. (BnF, fr. 6185, fol. 199 r)

Les coïncidences sont telles que cette traduction doit être sa source, d'autant que quelques lignes plus loin, après quelques citations de Sénèque et de Boèce, le « traducteur » de Valère Maxime revient à Thalès avec l'anecdote des olives, et qu'il se réfère au premier livre de la *Politique* d'Aristote. Nous lisons alors :

De cestui Talés parle Aristote ou premier de *Politique* et dit que une fois ses parenz le moquoyent pource qu'il ne faisoit que estudier et estoit si povre qu'il n'avoit riens, si leur dist qe s'il avoit un pou d'argent il seroit dedens un brief temps s'il vouloit plus riche que eulx trestous. Il en fist tant qu'il en ot, si regarda par astronomie que les olives en celle annee devoient estre tres bonnes et grant plenté, si s'en ala en l'iver par tout son país de Milese et en Chio et et acheta a bon marchié toutes les olives qui estoient a venir, et bailla a chascun petites arres selon sa portion. Quant vint a l'esté, il ot tant d'olives qu'il vult et de si bonnes et si n'avoit nulz nulles fors que luy. Si les vendi tant qu'il vult, et ainsi monstra, ce dit Aristote, que c'est legier a philosophes de devenir riches, mais ce n'est pas ce a quoy ilz estudient. (BnF, fr. 6185, fol. 199 r et v)

L'absence de cette anecdote dans le texte latin de Valère Maxime au chapitre 2 de son livre VII confirme que la traduction française glosée est la source de l'auteur de notre chronique.

Ce chapitre 37 de la *Chronique dite de Derval, du Chastel et de Brezé* présente donc Thalès comme l'un des Sept Sages, mais sans apporter aucune indication sur ce groupe et ses autres membres. Il l'introduit indépendamment des six autres, en réunissant des données sur son savoir scientifique et deux anecdotes absentes des histoires universelles antérieures en français que sont la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes* et le *Miroir historial* de Jean de Vignay. Il exprime et célèbre ainsi bien davantage la double exemplarité scientifique et éthique de Thalès. Aussitôt après, dans ce même chapitre, il continue le fil des événements historiques sans autre transition que « en celui temps aussi », et passe au conflit entre les Messéniens et Lacédémoniens selon Justin¹⁰. Il n'est plus alors question de Thalès. A l'intérieur d'un même chapitre le chroniqueur assemble donc histoire philosophico-scientifique et histoire politique, avec des acteurs différents pour chacune.

Une vingtaine de chapitres plus loin, au chapitre 62, il évoque Solon. Le même souci d'une inscription temporelle précise le conduit à dater la vie du sage par rapport à l'histoire de plusieurs royaumes, selon un procédé bien établi dans les his-

9 *Povres* au lieu de *pures* est une erreur de ce manuscrit. Nous corrigeons, notamment d'après le manuscrit BnF, Arsenal, 5221 réserve, fol. 217 r (conformément au texte latin et au sens).

10 Il introduit le nom de Justin, mais ne donne pas la référence précise (livre III, 5).

toires universelles : sa vie se déroule au temps du règne de Sédéchias, le dernier roi de Juda (soit 597–587 avant notre ère), de celui de Tarquin l'Ancien, cinquième roi de Rome, successeur d'Ancus Marcius, de celui du dernier roi mède, Astyage (vaincu par Cyrus entre 553 et 549), et de celui du pharaon Vasrès, battu par Nabuchodonosor quand il emmena en captivité les juifs (597). Le lecteur comprend alors que Solon n'aurait pas vécu à la même époque que Thalès, mais sans doute une génération plus tard. Le chroniqueur le présente comme un philosophe et l'un des Sept Sages, et ce qu'il met également d'emblée en avant, c'est le rôle majeur de législateur et d'homme politique qu'il a joué dans l'histoire d'Athènes : les auteurs précédents évoqués avaient quasiment passé sous silence ce rôle, et lorsqu'ils y faisaient allusion, ce n'était pas dans leur présentation des Sept Sages. Ici il mentionne d'abord le renouvellement, par Solon, des lois de Dracon, qu'il a évoquées plus haut au chapitre 35, puis il se réfère à Justin pour relater son invention de nouvelles lois et les changements politiques induits, avant son intervention essentielle dans la guerre entre les Athéniens et les Mégariens pour la possession de Salamine : l'histoire philosophique et l'histoire politique interfèrent. Là encore je transcris le manuscrit :

De la grande prudence et loy de Solon. Ch. LXII

Le .iiii^e. an du regne du roy Sedechias et de Tarquinus pristus, .v^e. roy de Romme, le .xxi^e. qui fut l'an du quart eage du monde .iiii^e LXXVIII. et du monde .iii^m iii^e LXVI., commença a regner aux Mediens Astrages, le .viii^e. roy qui regna par .xxxviii. ans, le .iii^e. an du regne duquel commença a regner aux Egipcien Pharaon Vasres qui y regna par .xxx. ans et fut celui qui par Nabugodonosor fut desconfit quand il en emmena en captivité le demourant des juifz qui fuiz s'en estoient en Egipte. En celui temps le philosophe Solon d'Athenes, qui fut l'un des Sept Saiges, fut de grant renommee, lequel, renouvelles par luy les loix faittes par le philosophe Draco hors celles qui au sang appartenioient, constitua aux gens nouviaux droiz. De cestui Solon traite Justin ou second livre de son epithomate en ceste maniere. Après Codrus ne regna plus aucun a Athenes, ce qui fut concedé et ordonné pour la memoire de son nom, mais estoit l'administracion de la chose publicque commise a princes et officiers qui par chacun an estoient renouvellez et n'avoit lors en la cité d'Athenes aucunes loix, mais les volentez des roys estoient pour loix tenues. On list que Solon, homme tres renommé et expert en justice par les loix qu'il leur donna, edifia ainsi que toute nouvelle icelle cité, lequel par si grant attrempance seeut et maintint et ses loix ordonna entre le peuple et le senat – comme, se aucun avoit quelque chose ostee de l'une de ces ordres du peuple et du senat, il feust desplaisant a l'autre – affin qu'il eust de chacun d'iceulx pareille grace. Entre plusieurs nobles faiz d'icelui homme avoit celui fait memorable, car entre les Atheniens et les Megarensoys pour cause de la proprieté de l'isle de Salamine y eut si cruelle guerre que presque ceulx de chacune des parties y furent tous mors. Après pluseurs desconfitures et occisions entre eulx feist aux Atheniens ordonner sur painne capital que aucun ne donnast loy de venger ou conquerir celle yse. Solon doncques sollicité a

ce que en taisant il ne donnast pou de conseil a la chose publicque ou en parlant et disant ce qu'il lui sembloit pour le mieulx n'esmeust la forsennerie du peuple contre lui faingnant soudainement estre cheu en folie afin que par ce il eust loy de parler de conquerir icelle ysle qui fort lui sembloit aux Atheniens prouffitable, ce que touteffoiz pour cause de l'edit et de la fureur de ceulx d'Athenes il n'eust ausé faire, vint en habit difforme a maniere de fol ou milieu du marchié devant tout le peuple qui illec pour le veoir en cel estat y acourut en grant quantité, et ilec en vers par lui composez, dont point n'avoit acoustumé de user, pour mieulx son conseil celer tellement persuada le peuple de conquerir celle ysle qui touteffoiz estoit deffendu que soudainement du temple ou ilz estoient ilz delibererent la guerre contre les Megarensoys pour celle ysle recouvrer ainsi qu'ilz firent après les Megarensoys par eulx desconfiz.

De cestui Solon parle Valere en son livre .vii^e. ou chappitre des choses sagement dites ou faites ou en parlant contre ceulx qui en ce monde se reputent estre beneurez pour leurs honneurs, richesses et delices dit ainsi. Moult parloit Solon prudemment qui disoit que on ne devoit point tenir homme pour beneuré tant qu'il feust vivant en ce monde, car nous sommes et serons jusques au jour de nostre fin subgetz a muable fortune, la mutabilité de laquelle consume et oste en ceste vie mortelle le nom de humaine felicité. Celui mesme Solon voyant ung scien ami plourant et griefment soy complaignant mena icelui en une haulte cour de laquelle desoubz eulx ilz pouoient veoir toute la ville et lui dist et lui dist : « Pense et consideres en toy mesmes quantz pleours et gémissemens furent jadiz et sont a present soubz ces toictz que tu voys et seront encores ou temps advenir et laisse a plaindre les maulx communs des mortelz comme propres. » Par ceste consolacion demonstra Solon que les citez ne sont que miserables clos de meschiefz et miseres humaines.

Valerius par ce vult demonstrer que les meschiefz de fortune especialment et la mort aussi sont a tous si communs que on ne s'en doit desconforter ne les plaindre ainsi que se d'aventure ilz ne venissent que a ung seulement. Encores raconte Valere en ce mesme lieu d'icelui Solon une sage parolle par lui ditte, la ou il dit : « Celui mesme Solon disoit que se tous les hommes du monde avoient leurs maulx propres portez en ung lieu, il n'y avoit celui qui mieulx n'aimast en rapporter ce sans plus que porté y auroit que avoir sa certaine porcion du moncel, en concluant par ce que point ne devons juger les maulx que nous sueffrons par aucune infortune estre a tres grande et intollerable amertume. »

Valere pareillement met en son .v^e. livre ou chappitre des ingrates d'icelui Solon que quelque bien qu'il leur eust fait, si fut il par eulx en sa viellesse envoyé en exil et le couche en ceste maniere : « Solon aussi qui aux Atheniens bailla si cleres et prouffitables loix que s'ilz en eussent tousjours usé ilz eussent eu pardurable empire, qui recouvra Salamine qui estoit aussi comme une grant forteresse ennemie et contraire a leur sauvement, qui premierement vit naistre la tyrannie de Pisistratus et osa dire que par armes y convenoit obvier et touteffoiz il lui convient en sa viellesse s'enfuir en Cypre et ne fut pas enterré ou pays ou il avoit tant de biens desservis. » Et dernier ledit Valere parle d'icelui Solon en son .viii^{me}. livre ou chappitre de oyseuse, lequel Solon voulut tousjours apprendre jusques a sa mort, et en dist ainsi : « De combien grande

industrie Solon fut ardent il comprint [en vers¹¹] esquelz il signifie lui envielir en apprenant tous les jours aucune chose et se conferma ou derrenier jour de sa vie. Car ses amis assistens et conferans entre eulx de une besoingne, il esleva son chief ja compressé par mort, et quand il fut interrogué pourquoy il avoit ce fait, il respondit : ‘pource que quand j’auray appareue celle chose quelle qu’elle soit je mourray.’ » Valere après loe et recommande ce fait en disant : « Pour certain paresce se feust partie des hommes se ilz entrassent la vie par cel courage que Solon en yssit. » (BnF, Arsenal, 5079, fol. 51 v–52 v)

Le chroniqueur insiste ainsi sur le rôle politique du sage dans la victoire d’Athènes contre les Mégariens et la reprise de l’île de Salamine. Solon appartient à l’histoire politique d’Athènes autant qu’à son histoire philosophique. Le renvoi au livre II de l’« epithomate » de Justin, son *Abrégé des Histoires philippiques* de Trogue Pompée, est juste¹² et sa relation des faits est très proche de celle du texte latin de Justin. Comme ce dernier à ma connaissance n’avait pas encore été traduit en langue française et que le chroniqueur l’invoque très souvent, traduirait-il lui-même ce passage, comme il traduit des extraits d’autres œuvres latines, les *Genealogie* de Bocace ou la traduction latine de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile ? Ou trouve-t-on déjà ces données chez Valère Maxime et dans la traduction de ses *Faits et dits mémorables* par Simon de Hesdin ? Au livre V de Valère Maxime, chapitre 3 et exemple étranger 3, chapitre qu’il invoque un peu plus loin dans ce même chapitre 62 (pour présenter l’exil et la mort à Chypre de Solon), nous lisons, dans la traduction française médiévale :

Valerius en ceste partie parle encore de l’ingratitude des Atheniens contre Solon, pour quoy il est a ssavoir que les Atheniens après Codrus, leur roy, qui par eulx s’estoit livrés a mort selon ce qu’il sera veu assez tost après, ne voudrent avoir nul aultre roy selon Justin ou second livre, mais commencerent a eulx gouverner par certains offices ordenez a ce, et pource que ilz n’avoient nulles loix du temps des roys, mais leur estoit la volenté des roys, pour loys et pour drois ilz eslurent Solon, qu’il estoit homme de grant justice, lequel leur ordonna loix bonnes et saintes. Item est assavoir selon Justin mesmez ou lieu devant allegié que entre ceulz d’Athaines et ceulz de Megare avoit esté trop grant guerre pour une yslle qu’on disoit Salamine, par laquelle guerre les Atheniens furent trop durement apovriez tant qu’ilz furent si anuyez qu’ilz firent une ordonnance que nulz sur paine de mort ne fist jamais mention de l’acquisition de Salamine, mais Solon, quant il vit le temps qu’elle estoit acquerrable pource qu’il n’en osoit mouvoir parole pour l’ordenance devant dit, faint qu’il feust affolé et hors de son sens et se prist a dire folies publiquement devant tous et a parler diversement et moult folement, et

11 *En vers* ajouté pour le sens d’après la traduction de Valère Maxime, BnF, fr. 6185, fol. 238v–239 r.

12 Justin, *Abrégé des Histoires philippiques* de Trogue Pompée, II, 7, 1–12.

finablement soubz l'ombre d'icelle folie ou celuy folage il parla en tele maniere de Salamine qu'il esmeut le courage de tous, et tantost s'en alerent armer et firent tant qu'ilz la conquirent. (BnF, fr. 6185, fol. 165 r et v).

Le texte de la chronique du xv^e siècle est différent, bien plus proche de celui de Justin : il contient des données introduites par Justin et absentes de l'œuvre de Valère Maxime et de sa traduction médiévale, par exemple l'adresse en vers de Solon au peuple. Il faudrait néanmoins étendre les recherches sur les manuscrits de cette traduction de Valère Maxime, et aussi examiner si d'autres passages de la chronique du xv^e siècle apparaissent traduits directement de Justin.

Le chroniqueur du xv^e siècle poursuit avec trois paroles de sagesse de Solon, qu'il présente cette fois comme inspirées du livre VII de Valère Maxime et de son chapitre 2, « chapittre des choses sagement dittes ou faittes ». Ces références sont exactes. Les dits de Solon sur le mépris de la vie terrestre, la soumission à Fortune et les malheurs humains viennent bien de ce chapitre (exemple étranger 2). Si deux d'entre eux apparaissaient déjà dans le développement attribué à l'Actor au chapitre 120 du livre III du *Speculum historiale*, ils étaient beaucoup plus brièvement rapportés. Le texte de la *Chronique dite de Derval* est ici très proche de celui de la traduction en moyen français de Valère Maxime, que je transcris :

Si vien donc a la parole de Solon, laquelle est contre ceulx qui en ce monde cuident estre et se reputent estre bons et eueux pour leurs honneurs, richescs et delices. Acteur. Moult parloit Solon prudemment qui disoit que on ne devoit point tenir pour eueux homme qui tant vesquist en ce monde, car nous estiemes et sommes de cy au jour de nostre fin subject a doubteuse et muable fortune, la muable de laquelle consume et oste le nom de humaine felicité en ce vie mortele.

Translateur. En ceste partie Valerius repete encore une parole de Solon contre l'impacience de ceulz qui trop se deulent pour mort d'aultruy ou pour aucune aultre cas de fortune. Si est la lettre clere qui dit ainsi. Acteur. Celuy mesmes Solon quant il vit un sien amy qui trop griefment plouroit et se complaignoit, le prist et le mena en une haulte tour de laquelle il veoit toute la ville dessoubz et luy dist : « Or pense en toy mesmes et considere bien quans pleurs et gemisemens furent jadis et sont a present soubz les toits que tu vois yci et seront encore ou temps avenir, et laisse a plaindre les maulx communs des mortelz comme propres. » Translateur. C'est a dire que les meschiefs de infortune et especialement la mort sont si communs a tous les mortelz qu'on en s'en doit pas desconforter ne plaindre ainsi que se d'aventure ilz venissent a un seulement, et puis dit Valerius. Acteur. Par ceste consolation demonstra Solon que les citez ne sont que miserables clos de meschiefs et de misere humaine.

Translateur. En ceste partie raconte Valerius encore une sage parole d'iceluy Solon mesmez, et est la parole contre ceulx qui trop se deulent de leurs propres maulx et induisant a pacience, et

est la lettre clere qui dit ainsi. Acteur. Celuy mesmes Solon disoit que se tous les hommes du monde avoient tous leurs propres maulx portez en un lieu, il n'aroit celuy qui n'amast mieulx a rapporter ent ce sans plus qu'il y aroit apporté que avoir sa portion certaine du moncel. Pourquoy il concluoit que nous ne devons pas jugier que les maulz que nous souffrons par aucune infortune soient de tres grande et intollerable amertume. (BnF, fr. 6185, fol. 198 v)

Une même proximité apparaît pour les deux fragments suivants qu'il dit également reprendre à Valère Maxime, ceux sur l'exil de Solin et la fin de sa vie dans l'étude. Sa référence au livre V de Valère Maxime, « chappitres des ingrates » (ch. 3, exemple étranger 3), est juste :

Acteur. Solon aussi qui bailla aus Atheniens si cleres et prouffitables loix que se ilz en eussent uzé tousjours ilz eussent eu pardurable empire, qui recouvra Salamine qui estoit ainsi comme une grande forteresse anemi et contraire a leur sauvement, qui premierement vit naistre la tyrannie de Pisistratus et ausa dire qu'il y convenoit obvier par armes, et touteffois il convient qu'il s'en fouyst en Cypres, en sa viellesce ne fu pas enterrez ou pays ou il avoit tant de bien deservis. (BnF, fr. 6185, fol. 165 r et v).

Cette phrase de la traduction de Simon de Hesdin succède aussitôt à une adaptation du passage de Justin sur la guerre des Athéniens et des Mégariens différente de celle de la *Chronique dite de Derval* (citée plus haut), mais on remarque que cette conclusion est pourtant précisément reprise par l'auteur de cette dernière.

Sa référence au livre VIII, « chappitre de oyseuse » (ch. 8), est en revanche erronée. Il a confondu avec un passage du chapitre 7 du même livre VIII, exemple étranger 14, dont il s'approprie la traduction, que je transcris :

En ceste partie Valerius met le .xiiii^e. exemple de sa matiere qui est de l'estude Solon, legislateur qui fu d'Athenes et un des .vii. Sages de Grece, lequel vould tousjours apenre jusques a l'article de la mort, si comme Valerius tesmongne en disant. Acteur. De com grand industrie Solon fu ardent, il comprend en vers esquelz il signifie luy enveiller en aprenant tous les jours aucune chose et si le conferma au derrenier jours de sa vie, car ses amis assistans et conferans entre eulx d'aulcune chose il leva le chief ja compressé par mort, et quand il fu interrogé pourquoy il avoit fait ce, il respondi : « Afin, dist-il, que quant je auray apercheu ceste chose quelle que elle soit de laquelle vous disputez je muyre. » Translateur. Après Valerius loe et recommande ce fait en disant. Acteur. Pour certain paresse¹³ se feust partie des hommes se ilz entrassent la vie par tel courage que Solon en yssi. » (BnF, fr. 6185, fol. 238v-239 r)

13 Presse corrigé en paresse.

Le chroniqueur du xv^e siècle réunit et adapte différents extraits de texte pour donner une plus grande ampleur et une dimension biographique à sa présentation de Solon : elle en acquiert ainsi une meilleure cohérence. Dans son portrait de Solon comme de Thalès, il renouvelle et développe les connaissances qu'avaient déjà transmises en français la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes* et le *Miroir historial*. C'est avant tout l'exploitation de la traduction glosée du texte de Valère Maxime par Simon de Hesdin qui lui permet de réunir des informations plus nombreuses et précises sur le rôle politique des sages et sur leur enseignement éthique.

Ainsi la quasi-totalité des paroles et des anecdotes jusqu'ici rapportées ne se trouve pas dans les chapitres de 119 et 120 du livre III de Vincent de Beauvais. Vincent de Beauvais et à sa suite Jean de Vignay n'évoquent brièvement ou autrement que quelques rares éléments ici présents, dans les phrases suivantes :

L'auteur. Solon disoit que se touz avoient assemblé ensemble touz leur maux, il ameroit miex deporter les en sa maison si comme siens propres que souffrir sa porcion du moncel des communes maleurtez.

Solon disoit, li aprenant chascun jour aucune chose, envieillir. Icelui mourant esdreça le chief a ses amis, qui estoient devant lui parlanz ensemble d'une chose, et demandent pour quoi il avoit ce fait. Il respondi : « Pour ce que si tost comme je apercevrai ceste chose de quoi vous disputez, quele que ele soit, je morrai. » (III, ch. 120¹⁴)

Nous savons pourtant que le chroniqueur du xv^e siècle connaissait très bien le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. Il en reprend de nombreux chapitres dans son livre I, et son texte est alors une traduction nouvelle, différente de celle de Jean de Vignay. Bien d'autres passages sont inspirés du *Speculum historiale*, notamment dans le chapitre suivant du livre XII, qui complète son évocation de Solon et introduit les sept sages.

La rubrique du chapitre 63 du livre XII de la *Chronique dite de Derval, du Chastel et de Brézé* porte en effet sur Solon et introduit les Sept Sages ainsi que Milon de Crotone : « Des loix de Solon et cleres sentences et doctrines des Sept Saiges et de la force de Milon. » Mais contrairement à ce qui est annoncé, l'auteur traite d'abord de Milon de Crotone, qui, dit-il, a vécu au temps de Tarquin l'Ancien, où se produisit l'éclipse du soleil annoncée par Thalès, et il ajoute qu'à cette époque on donne le nom de Sept Sages à sept savants :

Et en ce temps aussi furent les .vii. sages appelez, c'est a ssavoir Thalés Milestus, Solon d'Athènes, Pittacus de Mitilene, Chilon de Lacedemone, Cheobolus le Lydien, Pyandrus de Corinthe

14 Jean de Vignay, *Miroir historial*, éd. cit., p. 583.

et Byas de Priene. Saint Augustin ou livre de la *Cité de Dieu* dist qu'il y a deux generacions ou manieres de philosophes, l'une ytalique, l'autre ionicque, c'est le pays de present appelle Grece. Pittagoras dit Samius, c'est-à-dire de Samos, fut le premier solennel philosophe entre ceulx d'Ytalie et avec ce dient aucuns que ce nom philosophe, qui designe autant comme amant et amoureux de sapience, fut premierement de lui imposé et nommé, car combien que avant son temps les anciens qui en aucune maniere apparoient mieulx valoir que autres par honnesteté ou los de bonne vie feussent appelez sages, ce Pittagoras, requis quel il se reputoit estre, respondit qu'il estoit philosophe, c'est a dire vertueux et ameur ou ami de sapience, car trop grant arrogance lui sembloit soy reputer ou appeller sage. De l'autre manière des philosophes du pays ionicque fut prince et souverain ung philosophe nommé Talés et fut l'un de ceulx que l'on appelle les Sept Sages, mais entre eulx avoit difference en maniere de vivre et en certains commandemens ordonnez a bien vivre. Celui Talés, philosophe de grant excellence, encercha la nature des choses et mist en escript ses oeuvres affin qu'il multipliasse après les successeurs de sa secte. Et ce fut principalement merueilleux que parmi les principes de astrologie il puet savoir quand il seroit eclipse de soleil ou de lune. Il cuida toutesvoies que l'eau feust principe ou commencement de toutes autres choses et que d'icelle estoient et procedoient tous les elements du monde et toutes autres choses qui en icelui sont engendrees et ne feist oncques mention que la pensee divine s'entremist de faire quelconque chose combien que celle opinion soit moult merveilleuse qui bien considere le monde.

A Thalés succeda ung scien disciple nommé Anaximander qui eut autre opinion de la nature des choses, car il ne cuida pas que toutes choses nasquissent de une si comme Thalés les cuidoit proceder de humeur, mais que chacune chose nasquist et venist de ses principes et que ces principes de une chacune chose feussent sans nombre et que sans nombre ilz engendrassent mondes et tantost effaçassent toutes choses qui en ces mondes naissent et ces mondes aussi, et tantost aussi de rechief les engendrassent tant et si longuement que l'age de chacun monde pouoit durer, et neantmoins en tant de diverses oeuvres ensuivant l'opinion de Thalés ne reputa il point que la pensee divine s'entremist d'aucunes d'icelles.

De tout ces .vii. Sages ensemble parle Valere en son quart livre ou chappitre de moderacion en amentovant en brief la moderacion de chacun après qu'il a faitte mention de Pittacus l'un d'iceulx et dist ainsi : « La mention de cest homme nous esmeut que nous racontions la moderacion des .vii. Sages. Par les pescheurs en la region de Mesie trayans une roys par eulx gittee en la mer a prendre poisson, le git et traict de laquelle ung homme avoit acheté d'eulx fut tiré et ramené en leur roit une table d'or de grant poix, celle que l'on souloit offrir a Appolin en Delphos. Lors s'esmeut une controversie entre les pescheurs qui disoient avoir vendu la prise du poisson qu'ilz pescheroient et celui qui le traict avoit acheté disant avoir acheté la fortune du traict, de laquelle contradicion pour la nouvelleté de la chose et la grandeur de l'avoir il leur pleut s'en rapporter au jugement de tout le peuple de la cité, lequel sur ce s'envoient conseiller a Appolin en Delphos affin qu'il jugeast auquel la table devoit appartenir. Appolin sur ce respondit que celle table feust donnee a celui qui les autres excedoit en sapience. Lors ilz envoye-

rent icelle a Thalés Milesius, qui l'envoya a Byas, lequel l'envoya a ung des autres. Et ainsi fut elle portee a tous les .vii. et au derrenier pervint a Solon, qui le tiltre et louier de tres ample prudence renvoya a celui Appolin, c'est a dire qu'il envovya la table au dieu Appolo en Delphos comme au plus sage. (BnF, Arsenal, 5079, fol. 53 r-v)

Le chroniqueur n'affirme pas que les sages auraient vécu à la même époque mais que c'est au temps de Tarquin l'Ancien (vii^e siècle avant notre ère) qu'on les regroupe et leur donne le nom de Sept Sages. Il passe aussitôt à la distinction des deux manières de philosophes selon Augustin, puis à l'anecdote des pêcheurs et de la table d'or, si bien qu'on pense d'abord que sa source est le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais ou le *Miroir historial* de Jean de Vignay (III, ch. 119–120). Il présente en effet ces données dans le même ordre que Vincent de Beauvais, mais le texte est dans un premier temps différent. La comparaison avec la traduction du chapitre 2 du livre VIII de la *Cité de Dieu* par Raoul de Presles montre en revanche une très grande proximité pour l'évocation des deux écoles philosophiques¹⁵. Il est vraisemblable que le chroniqueur du xv^e siècle se soit inspiré d'un manuscrit de cette traduction de Raoul de Presles, tout en ayant en tête le texte de Vincent de Beauvais (III, ch. 119), puisque, dans la liste des disciples de Thalès, il s'arrête à Anaxandre comme le faisait le Dominicain, et ne reprend rien de la longue glose de Raoul de Presles à ce chapitre.

Dans cette glose, Raoul de Presles indique aussi qu'Augustin parle des Sept Sages aux chapitres 24 et 25 du livre XVIII¹⁶. Lorsque l'on se reporte au chapitre 24 de ce livre XVIII¹⁷, on y lit une évocation de l'anecdote des pêcheurs, mais le texte est autre. Si l'on compare la version qu'en donne notre chroniqueur du xv^e siècle avec celle de la traduction française de Valère Maxime¹⁸, on constate de nombreux éléments communs mais aussi des différences dans la formulation. Pour cette anecdote des pêcheurs, c'est finalement du texte de Vincent de Beauvais et de sa traduction par Jean de Vignay (III, ch. 120) que le chroniqueur du xv^e siècle est souvent le plus proche, et cette proximité se confirme dans la fin du chapitre 63 de la *Chronique dite de Derval, du Chastel et de Brezé* :

15 *La Cité de Dieu de saint Augustin traduite par Raoul de Presles (1371–1375), livres VI à X*, éd. B. Stumpf, O. Bertrand, S. Menegaldo et M. Andronache, vol. 2, Paris, 2021, p. 307–326, ici p. 307–308.

16 *Op. cit.*, p. 314. Le texte est aussi différent de celui de Vincent de Beauvais (III, ch. 120) qui retrace l'anecdote rapidement.

17 Le texte n'est pas édité. Voir BnF, fr. 24, fol. 168 v–169 v.

18 Valère Maxime, IV, ch. 1, exemple étranger 7 ; pour la traduction française, BnF, fr. 6185, fol. 134 r.

Tulle en son livre de *Viellese* dit que le tirant d'Athanes Pysistratus demanda a Solon dont lui venoit la hardiesse de lui ainsi resister, et il lui respondit que celui faisoit faire sa viellesse. De la moderacion de Pittacus parle Valere en son quart livre ou dessus dit chappitre de moderacion, lequel il appelle tirant pource qu'il fut esleu a gouverneur de sa cité en telle gouvernance et dignité appelle Valere tyrannie et dit ainsi : « La poitrine de Pyttacius aussi fut plaine de moderacion, lequel, quand ses citiens lui eurent donné la tyrannie de la cité la ou il demouroit, admonesta Alcheus le poete, qui envers lui tres parseveramment et de toutes les forces de son engin avoit usé de amere hayne qu'il considerast quelle puissance il avoit de lui opprimer et nuire sans qu'il lui feist autre mal ou injure.

Cheobolus le Lidien dit que nous devons plus eviter l'envie de noz amis et prouchains que les aguetz de trahysons de noz ennemis, car les trahysons de noz ennemis sont ouvertes et apertes que l'on se doit tousjours guetter de lui et celui mal d'envie est celé et celle fraulde de nuire de laquelle l'on ne espere aucune plus puissant.

Byas de Priene disoit que plus moleste estoit jugier entre deux amis que entre deux ennemis. De cestui Byas parle Valere en son .vii^e. livre ou chappitre de choses sagement dites ou faites et dist ainsi : « Quand Byas vit les ennemis envahir son pays de Prienne et ceulx qui eschapper peurent de leurs mains s'enfuioient et enportoient tout ce qu'ilz pouoient porter de leurs plus riches et precieuses choses et lui demanderent pourquoy ainsi comme eulx il n'enportoient aucuns de ses biens, « certes », ce leur dist il, « je porte tous mes biens avec moy ». Il les portoit, ce dit Valere, en sa poitrine et non sur ses espaulles, et estoient telz biens que aux yeulx ne se pouoient veoir. Mais estoient a [estre] extimés de courage, lesquelz enclos ou domicile de son entendement ne pueent estre ordoyez ne perir par les mains des mortelz mais sont prestz a ceulx qui resident, demeurent et se tiennent coiz et ne delaissent point ceulx qui s'enfuient. Encores parle Valere de celui Byas ou dit .vii^e. livre ou chappitre des wasfres¹⁹ ditz ou faiz et dit ainsi : « Byas, duquel la science a longuement duré entre les hommes de Prienne la cité de laquelle il fut né, car encores est il memoire de sa science et la cité est destruite et estaintte, disoit que on devoit mener amitié ensemble en celle maniere que on eust tousjours memoire que celle grant amitié pourroit encores estre tournee en tres grant inimitié et ceste parolle de prime face sembloit a aucuns trop cavillé²⁰ et malicieuse a aucune simplese ou a simples gens, de laquelle devant toutes choses familiarité se esjoyst, mais qui bien parfont y voudra penser, elle sera trouvee moult prouffitable.

Ou temps de ces Sept sages, c'est a ssavoir ou .ix^e. an de la captivité de Jherusalem et des juifz, qui fut le .xvii^e. de Astrages, .viii^e. roy de Mede et le .xxxvii^e. de Tarquinius pristus, .v^e. roy

19 C'est un latinisme, le titre du chapitre étant « De vafre dictis aut factis ».

20 *Callide* dans la traduction française de Simon de Hesdin, *callidum* dans le texte latin de Valère Maxime. *Caviller* signifie « railler » en moyen français, le terme a peut-être été choisi car proche par le sens de *malicieuse*.

des Rommains, commença a regner aux Macedoniens Alcetas, le .VIII^e. roy qui y regna .xxix. ans. (BnF, Arsenal, 5079, fol. 53 v²¹)

Ces éléments sont en effet tous présents dans le texte de Vincent de Beauvais et sa traduction française, dans la deuxième partie du chapitre 120 du livre III, et ils y apparaissent selon le même ordre : la réponse de Solon à Pisistrate, la modération de Pittacos, gouverneur de Mytilène, notamment face au poète Alcée, la maxime de Cléobule sur les amis et les ennemis, celle de Bias, une anecdote sur Bias qui, alors que son pays de Priène est envahi par des ennemis, n'emporte aucun bien matériel et répond en disant que tous ses biens sont en lui et ne peuvent être volés, la dernière maxime de Bias sur la fragilité de l'amitié.

Comme dans le *Speculum historiale* (III, ch. 120), le premier élément est rapporté à Cicéron et son *De senectute*, et la plupart des suivants à Valère Maxime. Le chroniqueur suit tantôt le texte du *Speculum historiale* et de sa traduction française par Jean de Vignay (III, ch. 120) – pour la parole de Solon référée à Cicéron, pour la leçon de Cléobule, pour l'évocation des trésors intérieurs de Bias –, tantôt celui de la traduction médiévale de Simon Hesdin, sans la reproduire être néanmoins toujours à l'identique – pour la modération de Pittacos, pour la dernière maxime sur l'amitié, qui porte désormais aussi sur la renommée de la science de Bias²².

21 C'est la fin de l'évocation des Sept Sages dans la *Chronique dite de Derval, du Chastel et de Brézé*, dont nous avons transcrit tous les passages.

22 Pour l'évocation de la modération de Pittacos selon Valère Maxime, IV, ch. 1, exemple étranger 7, BnF, fr. 6185, fol. 134 r : « Cestui Pittatus pour le sens de luy fu esleu a estre gouverneur de sa cité et appelle Valerius celle gouvernance tyrannie car tyrant en une signification vault a tant a dire que roy fort et tyrannie que force. Quant il fut donc ainsi fort, il moustra la grant moderation de luy a un poete qui avoit nom Alceus, qui luy faisoit et avoit fait de injures en ses dictiez et aultrement, car il luy amonnesta seulement qu'il considerast quel poissance il avoit de soy vengier de luy, a la fin qu'il le fesist cesser de luy meffaire ne mesdire, et c'est ce qui est en ceste lettre qui dit ainsi. Acteur. Le pis de Pittatus aussi fu plain de moderance, lequel quant ses cytoiens luy orent donnee la tyrannie amonnesta Alceus le poete sans aultre injure ou mal luy faire qu'il considerast quelle poissance il avoit de luy opprimer et nuyre, lequel Alceus avoit usé devers luy d'amere hayne tres partinaument et de toutes les forces de son engien. » ; pour la renommée de la science de Bias et la question de l'amitié, Valère Maxime, VII, ch. 3, exemple étranger 3 ; BnF, fr. 6185, fol. 206 r : « Bias duquel la science a plus longuement duré entre les hommes que Priene, la cité de laquelle il fut, car encore est il memoire de sa science et la cité est destruite et estainte, disoit qu'on devoit mener amistié ensamble en tele maniere qu'on eust tousjours memoire que celle grant amistié pouoit estre convertie a tres grant immistié et ceste parole de prime face sambleroit a aucuns trop callide et et malicieuse et anemie a simplesce de laquelle devant toutes choses familiarité s'esjoit mais qui bien parfont y veult penser elle sera trouvee moult prouffitable. »

Conclusion

La confrontation très précise de textes divers nous a permis d'analyser la méthode de compilation et d'adaptation que l'auteur de la *Chronique dite de Derval, du Chastel et de Brezé* adopte pour rassembler un plus grand nombre de connaissances et élaborer une mémoire plus riche et plus complexe des Sept Sages de Grèce. S'il se souvient du texte de Vincent de Beauvais et de sa traduction française, il l'amplifie en s'appropriant de nombreux fragments d'autres textes, des traductions françaises d'œuvres latines. Parmi ces dernières, c'est d'abord et avant tout la traduction glosée des *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime par Simon de Hesdin, qui jouit d'un grand succès à la fin du Moyen Âge, c'est aussi plus rarement la traduction de la *Cité de Dieu* par Raoul de Presles. Il semble aussi possible qu'il traduise lui-même un fragment de l'histoire universelle latine de Justin, qui n'avait pas encore fait l'objet d'une mise en français. Alors qu'il n'a pas accès à des œuvres grecques, son évocation des Sept Sages nous offre un bel exemple d'une réception indirecte de connaissances sur la Grèce ancienne. Cette réception indirecte, en langue française, résulte elle-même d'une succession de réceptions latines multiples, qui témoignent chacune d'une appropriation particulière de ces figures grecques : la réception médiévale latine de Vincent de Beauvais, des réceptions latines de l'Antiquité aussi différentes que celles de Valère Maxime et celle d'Augustin, elles-mêmes connues avant tout à travers les traductions-adaptations glosées médiévales en langue française. C'est donc une succession et une chaîne de réceptions – relectures, adaptations, intégrations dans des contextes divers. En réalisant un tel assemblage de fragments de textes qu'il adapte et intègre dans une chronique dont la vision de l'histoire reste encore à étudier, l'auteur de la *Chronique dite de Derval, du Chastel et de Brezé* célèbre non seulement la sagesse et l'enseignement moral des Sept Sages, mais aussi souvent leur rôle politique, législatif et/ou militaire. À travers le souvenir de cette constellation de philosophes, l'Antiquité païenne lointaine, celle des commencements fondateurs, offre un modèle de sage qui ne vit pas retiré dans l'étude et la contemplation, mais œuvre pour le bien publique.

Bibliographie

- Busine 2002 : A. Busine, *Les Sept Sages de la Grèce antique. Transmission et utilisation d'un patrimoine légendaire d'Hérodote à Plutarque*, Paris, 2002.
- Gaullier-Bougassas 2024 : C. Gaullier-Bougassas, « La *Chronique dite de Derval, du Chastel et de Brézé*, ses manuscrits et la structure du récit », *Pecia. Le Livre et l'écrit*, 25 (2024), p. 53–90.
- Gaullier-Bougassas (à paraître) : C. Gaullier-Bougassas, « La naissance de la philosophie grecque selon la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes* et le *Miroir historial* : Écriture historique et tentation de l'encyclopédisme » dans *Des Nuits attiques aux Jours de fête : circulation des savoirs aux marges de l'encyclopédie* » éd. A. Raffarin et T. Miguet, à paraître chez Champion, Paris.
- Jung 2004 : M.-R. Jung, « Une adaptation des *Genealogia deorum* de Boccace dans une chronique française », dans *Pour acquérir honneur et pris. Mélanges de moyen français offerts à Giuseppe Di Stefano*, éd. Maria Colombo Timelli et Claudio Galderisi, Montréal, 2004, p. 457–466.
- Menegaldo (à paraître) : S. Menegaldo, « La première traduction française de Diodore de Sicile dans la *Chronique de Jacques de Brézé* », dans *Nouvelles traductions et réceptions indirectes de la Grèce anciennes (Textes et images, 1300–1560)*, éd. Catherine Gaullier-Bougassas, à paraître chez Turnhout, Brepols.
- Oresme 1970 : Nicole Oresme, *Le livre de politiques d'Aristote*, éd. Albert Douglas Menut, Philadelphie, 1970.

